87B406

ABC AGENCEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 15 rue Chomier, 42100 ST ETIENNE
341908903 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 20 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vingt octobre,

Monsieur Frédéric ROMEYER, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts,

- A la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président décide conformément à l'article 3 des statuts, de transférer le siège social de la Société de SAINT ETIENNE (42100), 15 rue Chomier à SAINT ETIENNE (42100), 13 rue du Vercors à compter de ce jour.

Le Président décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à :

SAINT ETIENNE (42100) – 13 rue du Vercors »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

Monsieur Frédéric ROMEYER

DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné Frédéric ROMEYER,

Agissant en qualité de Président de la société ABC AGENCEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, immatriculée sous le numéro 341908903 RCS SAINT ETIENNE,

Déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article R. 123-110 du Code de commerce :

Que le siège social de la société ABC AGENCEMENTS est fixé depuis l'origine 15 rue Chomier 42100 SAINT ETIENNE sans aucun transfert jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
A ST ETIENNE
Le 20 octobre 2009

